L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JUIN 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE: [illegible] quotidienne, une année d'avance......$12
[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance......$5
[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis un mois avant l'expiration.

ANNONCES—[illegible] par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents [illegible] chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera publié pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

[illegible] des souscripteurs aux avis est limité aux [illegible] pas de la ligne de leurs affaires [illegible]

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été [illegible] et MM. Magne & Weisse, propriétaires de l'Abeille, pour la publication [illegible] entière (1846) de tous les avis [illegible] mars 1843, au prix de UN [illegible] mot, par chaque publication [illegible] 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

Le vapeur Brilliant à vendre.
Le beau vapeur BRILLIANT, ses agrès, [illegible] sera vendu à des conditions [illegible] en parfait état et classé A 1, aux bureaux [illegible] n'a que quatre années de service [illegible] 204 p. de quille, 34 de baux, [illegible] de longueur, 42 pouces de diamètre [illegible] cylindre de 25 pouces. La chambre [illegible] sur la rivière et pourrait être [illegible] S'adresser à
Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR LA BALIZE et les ports [illegible] Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] Martin. Le beau steamer ci-dessus mentionné [illegible] ses voyages [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures précises et [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée

A VENDRE. Le vapeur WAVERLY, [illegible]
JOHN HALL, 1, Front Levée.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur [illegible] SULTAN, capitaine J. W. [illegible]
J. F. BERCIER & Co. Agents, 54 Vieille Levée

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le vapeur BELLE CROLE, [illegible] BAYOU SARA [illegible] Lundis et Vendredis [illegible]

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. BAIRD.
[illegible]
W. H. AVERY.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. [illegible]
ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer [illegible] capitaine A. Dugas, [illegible] LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—[illegible] J. W. STANTON & Co. Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire PAC[illegible] capitaine Harding, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Partant le 20 juin [illegible] VESTA, capitaine [illegible] JENKINS & TIGLER, 7 Royale

POUR LE HAVRE.—Le navire paquet CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, [illegible] A. MOLIER, rue St. Louis, ou à JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour [illegible] balles de coton ou passage, ayant de beaux [illegible] s'adresser à Fx. PERRET, 38, Bienville, ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire METEOR, capitaine Lawrence, partira sous peu, [illegible] passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] DEUCALION, capitaine Allen, partira sous [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]DORA, capitaine Young, partira sous peu. Pour [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire LUCY [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR GALVESTON—Le navire CLARA, capitaine Pennall, partira sous peu. Pour passage, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR TRIESTE—Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LONDRES—Le navire PHARSALIA, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour [illegible] passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune

Le capitaine, ni les consignataires du navire RUSSIA, venant de Bordeaux, ne seront responsables [illegible] par l'équipage du dit navire.
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

Le navire RUSSIA, venant de Bordeaux, est maintenant en déchargement au pied de la rue des Ursulines. MM. les consignataires sont priés de faire leurs entrées [illegible] dans les cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics.
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

AVIS IMPORTANT
POUR LES SOUSCRIPTEURS A
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.
DEDUCTION DANS LE PRIX.
Huit piastres par an au lieu de dix.
LES souscripteurs à ce beau journal (EDITION DE PARIS) sont prévenus que les premiers numéros de la [illegible] année commençant le premier mars 1846 ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'à dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.
Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet, éditeur de l'Illustration.
VICTOR HEBERT, Libraire, 149 rue de Chartres
N. B.—Les numéros de mars et avril sont prêts à être distribués.
En vente à la même librairie, Le Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, [illegible] portraits. Prix $6.

AVIS—Je donne avis aux personnes [illegible] à qui mes coupons ont été [illegible] dans le courant du mois de Juin. [illegible] gazette l'Abeille, pour être offerts en vente [illegible]
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1846. P. A. LANAUZE
11 juin [illegible] rue Ste. Anne, Place d'Armes

A VENDRE [illegible]
[illegible] NORCROSS & FOSDICK

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 19 JUIN 1846.

☞ Le rapport du Conseil et l'abondance des autres matières nous obligent à renvoyer à un prochain numéro la publication du cinquième chapitre des *Trois Sœurs*.

QUESTION DE L'OREGON.

La nouvelle de la conclusion d'un arrangement à l'amiable prend chaque jour plus de consistance et de réalité. Les journaux les plus respectables et les mieux informés qui se publient dans le voisinage de Washington, affirment de la manière la plus formelle que les négociations ont été déjà reprises, ou que si elles ne le sont pas encore officiellement, elles ne tarderont pas à l'être. La correspondance de l'*American* de Baltimore déclare que M. Packenham a en effet reçu des instructions qui doivent amener le réglement de toutes nos difficultés relativement à l'Orégon. Elles ont déjà eu pour résultat de donner plus de fréquence et plus de cordialité aux relations entre le secrétaire d'Etat et le ministre résident de la Grande Bretagne. "Les ouvertures ne consistent pas encore, dit la source que nous citons, en une offre directe et formelle de la part du gouvernement; mais elles s'informent par exemple, si l'Exécutif serait disposé à soumettre au Sénat, dans le cas où elle serait présentée par le gouvernement anglais, une offre d'accommodement qui aurait pour base le 49e parallèle, avec libre pratique du détroit de Fuca et de ses hâvres, avec stipulation de priviléges en faveur de la compagnie de l'Hudson jusqu'à l'expiration de sa charte qui a encore vingt ans de durée; enfin avec liberté de navigation sur le Columbia pour un terme donné. Qu'une telle offre doive être présentée, on le croit généralement; qu'elle doive être acceptée, c'est probable; qu'elle doive être soumise au Sénat, c'est presque certain. Pour la première fois ceux qui l'ont [illegible] dans l'avenir de funestes présages, voient la perspective d'un dénouement qui donnera la paix à notre patrie, et qui, si l'on peut éviter d'autres mesures funestes, assurera notre prospérité nationale."

D'autres preuves plus fortes et plus évidentes de la reprise des négociations se sont produites au Sénat des Etats-Unis dans la séance du 10 courant. Vers 2 heures de l'après-midi, M. Trist, premier commis du département d'Etat, s'est présenté avec une correspondance fort volumineuse, envoyée par le Président sur la demande qui lui en fut faite, le vice-Président ayant déclaré que ce message était d'un caractère exécutif, le Sénat immédiatement voulut siéger à huis clos. On était convaincu à Washington que ce message et cette correspondance étaient relatifs à la question d'Orégon, et l'on pensait de plus que le Président demandait au Sénat son avis sur l'acceptation d'une proposition d'arrangement, conforme à celle que nous avons mentionnée plusieurs fois; c'est-à-dire le 49e. parallèle comme ligne de partage sur le continent, en accordant à l'Angleterre toute l'île de Vancouver et la libre navigation du Columbia, laissant aux deux pays la navigation commune du détroit de San Juan de Fuca et stipulant certains avantages en faveur des Etats-Unis. On pensait aussi, comme le disait plus haut la correspondance de l'*American* de Baltimore, que l'offre n'avait pas été encore faite directement; mais qu'elle le serait immédiatement si, après avoir sondé le Sénat, on a la certitude qu'elle ne sera point repoussée.

L'*Union* est muette comme une huitre sur ce sujet, et cela n'a rien de surprenant; car les propositions auxquelles nous faisons allusion, ne sont pas de nature à plaire à la manie conquérante qui travaille le vieux Ritchie. Le *National Intelligencer* est moins discret; il mentionne l'envoi du message, aussi bien que les bruits qui circulent sur son contenu; et il ajoute: "Bien que, d'après la nature confidentielle de la communication, nous n'ayons aucun moyen de nous assurer positivement de la vérité de ces bruits, nous sommes portés à croire qu'ils sont bien fondés."

La correspondance du *Journal du Commerce* vient enfin ajouter une forte probabilité de plus, en faveur de l'authenticité des rumeurs courantes. Elle écrit sous la date du 9:

"Je puis vous affirmer, d'après les sources les plus authentiques, que la question de l'Orégon est, en fait, REGLEE, en tant que cela concerne le gouvernement Anglais et le Président. Ce magistrat communiquera sous peu au Sénat la proposition de M. Packenham et prendra l'avis de ce corps. Un traité sera conclu, sans nul doute, d'ici à une quinzaine. Les conditions présentées sont de telle nature qu'elles ne sauraient soulever la moindre objection raisonnable. C'est en substance le 49e, toute l'île de Vancouver et la navigation commune du Columbia."

Le *Journal* a soin d'écrire le mot "réglée" en lettres capitales, et il met en tête de sa correspondance: "Réglement de la question d'Orégon."

Toutes ces indications seront accueillies, nous en sommes convaincus, avec un vrai plaisir; et si elles se confirment, si elles ne sont en effet que les avant coureurs d'une bonne solution de la question d'Orégon, nous aurons le droit de nous réjouir hautement d'un résultat que nous avons toujours appelé de nos vœux et recommandé de toutes nos forces.

☞ Nous ne sommes pas les seuls à croire que l'Angleterre ne fera pas la guerre à propos du Mexique: la plupart des journaux du Nord expriment en général la même pensée; et le *Franco-Américain* qui est d'une couleur locofoco assez prononcée, tient un langage conforme au nôtre:

"Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne fera pas la guerre pour le Mexique plus qu'il ne l'a faite pour les frontières du Maine, pour l'affaire MacLeod, pour la question du Texas et pour l'Orégon, s'il avait dû se livrer à des hostilités, depuis longtemps déjà, elles auraient eu lieu, les occasions ne lui ont pas manqué; mais l'état des affaires en Europe, est tel, qu'il lui faut concentrer toutes ses forces, sous peine de s'exposer aux plus grands périls; une guerre longue et durable lui est défendue; il ne la fera pas. Que les Etats-Unis prennent l'Orégon; qu'ils envahissent le Mexique, qu'ils annexent les Californies et le Yucatan, l'Angleterre interviendra diplomatiquement, criera, menacera de tout son pouvoir, mais elle n'en viendra pas aux faits; car il n'est maintenant aucune considération américaine qui l'emporte, pour elle, sur les nombreuses et graves considérations européennes qu'elle a bien garde de perdre de vue."

CHANGEMENTS DANS LE CABINET.—Le bruit court que, si la question d'Orégon s'arrange comme on le dit, M. BUCHANAN quittera la secrétairerie d'Etat et aura pour successeur M. RUSK, sénateur du Texas au Congrès; M. BANCROFT recevrait une mission étrangère, et M. SLIDELL de la Louisiane, prendrait sa place. M. McLANE ne tarderait pas non plus à revenir d'Angleterre.

TELEGRAPHE ELECTRIQUE.—La ligne télégraphique entre Washington et New-York est déjà en plein exercice: aussi, les journaux de cette dernière ville contiennent maintenant comme les journaux de la métropole les séances du Congrès de la veille. Ainsi, dans les feuilles du 10, à New-York, nous trouvons tout ce qui s'est passé le 9 à Washington. La distance entre les deux villes est de 227 milles; la correspondance par le télégraphe coûte 50 cents les dix mots, avec une réduction d'un tiers quand la communication dépasse cent lignes.

DEPECHES DU GENERAL TAYLOR.

Des malheureux documens officiels que nous avons analysés hier passer aux dépêches du général Taylor, n'est-ce pas une vraie bonne fortune? Nous ne sommes plus au milieu des intrigues sourdes, des appréhensions maladroites et des niaiseries ambitieuses qui s'agitent toujours dans la sphère du pouvoir, quel qu'il soit; nous respirons un air plus pur; nous suivons avec intérêt ce brave et noble guerrier qui combat et écrit comme un grand général, c'est à dire simplement, nettement, vivement. Ses dernières dépêches, ou du moins celles qui paraissent dans l'*Union* du 10, vont du 18 au 24 mai. Elles renferment le récit de la prise de Matamoros et le détail des mesures qui ont suivi cette action. En voici textuellement les principaux passages:

Quartier-Général de l'armée d'occupation,
MATAMORAS, 18 mai 1846.

Les moyens fort limités que je possédais pour franchir le fleuve, m'ont empêché de compléter les résultats de la victoire du 9 courant. Un équipage de pontons, dont je démontrais l'an dernier la nécessité au département de la guerre, aurait permis à l'armée de passer le fleuve le soir même de la bataille, de prendre cette ville avec toute l'artillerie et les magasins de l'ennemi, et un grand nombre de prisonniers,—en un mot, de détruire entièrement l'armée mexicaine. J'ai été forcé d'attendre l'arrivée de gros mortiers à l'aide desquels on put de la rive gauche, menacer la ville, et aussi d'attendre que l'on eut pu réunir un certain nombre de bateaux légers. Ce délai a donné à l'ennemi le temps de se remettre un peu de la confusion où l'avait jeté sa défaite; il pouvait encore avec les 3000 hommes qui lui restaient offrir une respectable défense. Je fis tous les préparatifs nécessaires pour passer le fleuve au-dessus de la ville, tandis que le lieutenant colonel Wilson faisait une diversion du coté de Barita, et l'ordre de marche était donné pour hier à une heure, du camp près le fort Brown, lorsque je vis arriver le général Reguena, chargé par le général Arista, commandant en chef des forces mexicaines, de conclure un armistice pour laisser aux deux gouvernemens le temps de régler définitivement la question. "Je répondis à cette ouverture, que ce n'était plus le moment de parler d'armistice; qu'un mois auparavant j'en avais proposé un au général Ampudia qui l'avait refusé; que les circonstances étaient maintenant tout autres; que je recevais des renforts considérables, et que je ne pouvais suspendre des opérations que je n'avais [illegible] commencées, ni pro[illegible] que la possession de Matamoros m'était in[illegible] le général Arista pouvait la faire évacuer [illegible] troupes, en respectant les propriétés publiques [illegible]

[illegible]

qu'Arista avait abandonné la ville avec toutes ses troupes la veille au soir, n'y laissant que les malades et les blessés. Je dépêchai immédiatement un officier d'état-major au préfet de la ville pour lui en demander la reddition; dans le même moment il m'envoyait une députation pour conférer avec moi sur ce sujet. Je donnai l'assurance que les droits civils de tous les citoyens seraient respectés; nos troupes aussitôt redescendirent le fleuve jusqu'en face de la ville et le passèrent au "Ferry d'en haut," le pavillon Américain flottant sur le Fort Paredès, redoute mexicaine placée près de ce passage.

Les différents corps sont maintenant campés près de la ville. Demain je prendrai les mesures convenables pour l'occuper et prendre possession des propriétés publiques. Plus de trois cents blessés Mexicains sont restés dans les hôpitaux. Arista est en pleine retraite sur Monterey, avec les débris de son armée.

21 mai 1846.

Nos mouvemens dépendront beaucoup de l'avenir de l'étendue sur laquelle le Rio-Grande est praticable pour les bateaux à vapeur, et je crains que mes espérances ne se réalisent pas à ce sujet. Bien que par instans il soit navigable jusqu'à Camargo et même jusqu'à Mier, il est fort douteux que maintenant il soit possible à un bateau de remonter plus haut que Reinosa. Le fait est que la "Neva" qui est en rivière et qui accompagnait l'expédition commandée par le général Smith, n'est point encore arrivée ici bien qu'on l'attende d'heure en heure.... Je ne perdrai point de temps pour m'assurer si le fleuve est praticable pour les bateaux à vapeur, et [illegible] ainsi que tous les autres points [illegible] au bateau.

Toute la cavalerie de l'armée, régulière et irrégulière, sous les ordres du lieutenant colonel Garland, est à la poursuite de l'armée ennemie, afin de harceler ses derrières et de capturer des prisonniers et du bagage. Nous n'avons point eu de nouvelles authentiques du lieutenant colonel depuis son départ. Toutefois il nous arrive de tems à autre des déserteurs mexicains.

Le bataillon du lieutenant colonel Wilson, 1er infanterie, avec environ 200 volontaires, était à Barita le 17, et depuis il a été renforcé par le général Smith avec environ 700 volontaires Louisianais. Cette colonne a reçu l'ordre de remonter la rive du fleuve, et j'attends d'un instant à l'autre son arrivée.

Une grande quantité de munitions, notamment d'artillerie, a été trouvée cachée dans la ville. Nous les enlevons successivement des endroits où on les avait cachées. Deux pièces de canon, plusieurs centaines de mousquets et 200 bombes sont parmi les objets que nous avons déjà recueillis.

24 mai 1846.

J'ai à vous annoncer aujourd'hui, l'arrivée du général Smith, avec le bataillon du 1er infanterie, le régiment Washington de Volontaires Louisianais, et une compagnie de Volontaires de Mobile. Un autre régiment de Volontaires Louisianais les suit et sera probablement ici ce soir ou demain matin. La colonne qui arrive, a été accompagnée depuis l'embouchure de la rivière par le bateau à vapeur Neva qui est parvenu sans difficulté jusqu'ici.

Le lieutenant colonel Garland est revenu le 22, de la poursuite de l'armée mexicaine. Il a réussi à faire prisonnier un petit détachement d'arrière-garde, à la suite d'une légère escarmouche de nuit, dans laquelle un homme, et par malheur une femme, ont été tués du côté des Mexicains, et deux hommes légèrement blessés du nôtre. Le lieutenant colonel a suivi les traces de l'armée soixante milles, puis il est revenu conformément à ses instructions. La rareté de l'eau et l'état où se trouvaient ses chevaux, eussent rendu inutile une plus longue poursuite.

Je sollicite respectueusement des instructions relativement à l'emploi que je dois faire de certains objets qui ont été pris dans le camp du général Arista. Un drapeau et plusieurs pièces d'argenterie massive sont de ce nombre. Les habits du général et quelques autres objets qui sont à son usage personnel, ont été déposés en ville avec l'intention de les lui renvoyer. Je serais d'avis que le drapeau fut expédié à Washington pour recevoir la destination que le Président voudrait lui donner.

Nous continuons à nous assurer de l'artillerie et des munitions que nous pouvons trouver. Deux pièces de canon ont été tirées du fleuve, et un grand nombre d'autres armes légères ont été découvertes dans la ville."

Nous avons cédé au plaisir de traduire ces trois dépêches bien qu'elles ne fassent que reproduire sous une forme concise des faits qui nous étaient connus; mais nous croyons que ce récit fera tout autant de plaisir à nos lecteurs qu'à nous mêmes. Il coordonnera leurs souvenirs et précisera des dates sur lesquelles les correspondances ne s'accordent point toujours.

Il reste une autre dépêche qui nous remet en mémoire les correspondances officielles dont nous nous sommes occupés hier; elle touche en effet aux levées *extraordinaires* ordonnées par le général Gaines; mais ici encore TAYLOR reste digne de lui-même; il n'articule pas une plainte, pas un reproche, pas la plus légère insinuation contre les mesures prises par le commandant de la division de l'Ouest: il se contente de demander ce qu'il doit faire des Volontaires de surplus qui lui sont adressés; il désire seulement qu'il soit bien entendu que ce n'est pas lui qui a demandé des renforts aussi considérables, "attendu, dit-il, que je savais fort bien que si les Mexicains devaient nous combattre, ce serait avant l'arrivée des volontaires." Quel contraste entre le major-général à brevet TAYLOR et ses supérieurs dans la hiérarchie de l'armée!

TEL ENFANT, TEL HOMME.—Lorsque le général Taylor n'était encore qu'un tout jeune homme, dit le Journal de Louisville, il s'amusa, en compagnie de son frère aîné, William, mort depuis, à traverser l'Ohio à la nage. Les deux jeunes gens partirent du rivage du Kentucky, atteignirent celui de l'Indiana, et revinrent sans s'être reposés. C'était au mois de mars, c'est-à-dire au moment où les eaux sont hautes, et la température encore bien froide, qu'ils se livraient à ce petit exercice. C'est un peu mieux que de traverser l'Hellespont à la nage comme le faisait Biron, par un beau temps et par une douce chaleur. Les Taylors non plus n'avaient point pris la précaution de se faire accompagner par un bateau.—Un hiver que le général Taylor était stationné à Prairie-du-Chien, il avait l'habitude de se rendre tous les matins à pied de chez lui aux casernes, sans même se donner la peine de prendre un manteau, bien que le froid fut extrêmement vif. Il supporte maintenant la chaleur comme il supportait jadis le froid, et son audace est toujours la même.

LE NEZ DE M. POLK.—Le *Chronicle* et le *Constitutionalist* d'Augusta sont en grande discussion: l'un prétend que M. Henry A. Wise a réellement, comme on l'a prétendu naguères, tiré bel et bien le nez de M. Polk, alors orateur de la Chambre; l'autre affirme que, vû la position des deux antagonistes au moment de la querelle, il était physiquement impossible à M. Wise d'arriver jusqu'à l'organe nazal de M. Polk, cet organe eut-il été aussi développé que celui du duc de Wellington ou du Punch de Londres. Cette controverse nous parait de fort mauvais goût à l'heure qu'il est. Elle pouvait être bonne au moment où M. Polk n'était que simple candidat à la Présidence; aujourd'hui, il est Président des Etats-Unis. La magistrature dont il est revêtu, lui donne droit à plus d'égards; son passé est en quelque sorte fermé à la discussion puisque la majorité a prononcé; le blâme ou l'approbation ne doivent plus avoir de prise que sur les actes; la personne même doit être épargnée, autant que possible.

PAROISSE JEFFERSON.

ELECTIONS.—Voici le résultat des élections dans cette paroisse:

Recorder des hypothèques.—Louis Bouligny, 463; Louis Commagère, 230; Lewis Ogier, 122. *Greffier* F. J. Laizer, 613; J. T. Barrett, 316.

Recorder de paroisse—D. Clark Jnr. 450; G. Soniat, 296; M. Greiner 94; Thomas Lagan 51.

LAFAYETTE.

Juge de paix—James McGarey, 175; U. J. Raynal 155; J. G. Mayer, 143; John Webb, 125; J. Jones 119; R. Parkinson, 87; Harvey Norton, 74; A. J. Perkins, 44; R. Leech, 10. *Constable*. John Deniger, 331; John Lambert 300; John Payne 206; F. N. Keller, 53; W. Dalton, 29.

District compris entre la limite supérieure de Lafayette et la limite inférieure de Greenville.—*Juge de paix*, B. Barre, 50; R. Beauvais, 23, *Constable*. John H. Laizer, 66; A. N. Thomas, 1

District compris entre la limite inférieure de Greenville et la limite supérieure de la paroisse.—*Juge de paix*: R. W. Cochran, 64; S. Parnell, 47; B. N. Forter, 23, F. H. Hayden 2. *Constable*; E. B. Robinson 63; Th. Levy, 35, B F. Blake, 33.

Rive droite du fleuve.—*Juge de paix* F. H. Thompson, 88; S. Dunoar, 38; D. McAfee, 32—*Constable*: M. Sarthou, 67; F. Eberhard, 32, W. S. Sawyer, 29; John Sutton, 8.

La Chenière Caminada et la côte n'ont point encore envoyé leurs retours; mais ils ne sauraient affecter le résultat.

Chronique Locale.

COUR DU RECORDER—James Daly a eu l'audace de s'élancer en plein jour sur Elizabeth Daneba, debout sur sa porte, à l'encoignure des rues St. Philippe et Dauphine, et de lui prendre douze piastres dans les mains.—James Quinn, dit Jony Crapaud, a enlevé une boîte à thé du magasin de Alexander Grant, rue de la Levée, entre Bienville et Douane. Tous deux iront en Cour Criminelle.

ARRESTATION—La police de la deuxième Municipalité a arrêté hier un individu nommé Thomas Shaughness, soupçonné d'avoir causé la mort d'Ann Noland, dont nous avons raconté la mort.

MARINE—La frégate des Etats-Unis *Columbia*, qui porte le pavillon du commodore Rousseau, et la corvette *Saratoga*, capitaine Shubrick, sont arrivées le 20 avril à Rio Janeiro, venant de Montevidéo.

KENTUCKY—Le 9, dix compagnies du deuxième régiment d'infanterie du Kentucky, et cinq compagnies du régiment de cavalerie étaient campées à Oakland, près de Louisville. Une sixième compagnie de ce dernier régiment était aux "Bois de Jacob." Les compagnies de cavalerie comptaient 466 hommes. On en attendait encore quatre autres, venant de Woodford, Madison, Galatin et Franklin. Elles avaient toutes des provisions et devaient être immédiatement enrôlées.

INDIANA—Des compagnies s'organisent dans presque toutes les parties de l'Etat et se préparaient à se rendre à New-Albany, lieu de rendez-vous. Le colonel Crittenden, du Fort Wayne, essayait de lever un régiment de volontaires: il offre à tous ceux qui s'engageront, de leur fournir l'habillement et compte sur le gouvernement pour être remboursé. L'honorable Harvey S. Lane, ex membre du Congrès, s'est [illegible] le second sur la liste des volontaires de Crawfordsville. Le général Drake a [illegible] partie des volontaires [illegible]

Nous publions la consultation écrite que M. C. Roselius a adressée au Maire de la ville à l'occasion des difficultés qui se sont élevées dernièrement dans le Conseil de la première municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS, 11 juin 1846.

Monsieur,—En réponse à votre note d'hier, j'ai l'honneur d'exposer ce qui suit: il parait qu'à la dernière élection des officiers municipaux, M. Labourdette a reçu sept votes, en comptant celui du Recorder, et M. Dupaty, six votes; en conséquence le premier a été déclaré dûment élu. Postérieurement M. Labourdette présenta un bond et une caution pour le fidèle accomplissement de ses fonctions; l'offre fut accueillie par le Conseil, et le bond fut dûment exécuté. En cet état de choses, la question s'élève de savoir si, dans le cas où son élection serait annullée et une autre personne élue à sa place, M. Labourdette n'aurait pas légalement le droit d'exiger de la municipalité son salaire pour le temps qu'il aurait dû être en fonctions. Je pense qu'il n'y a pas le moindre doute que M. Labourdette ait ce droit. L'obligation qui résulte du contrat passé entre la municipalité et M. Labourdette ne peut être ni détruite, ni affectée par aucun acte de la dite Corporation sans le consentement de l'autre partie.

Une question à peu près semblable a été résolue par la Cour Suprême, dans l'affaire de "Sidell contre la Compagnie d'Assurances des Marchands." M. Shidell avait été choisi comme conseil judiciaire de cette Corporation pour le terme d'un an, avant l'expiration de ce terme, il vit ses fonctions suspendues par la nomination d'un autre avocat. La Cour a décidé qu'il avait droit au salaire de toute l'année. Le même principe a été également appliqué dans l'affaire de "Beckman contre la Compagnie de la Presse à Coton d'Orleans."

Vient maintenant l'autre question: "L'élection de A. Labourdette est-elle absolument nulle et sans valeur par suite du vote du Recorder?" J'ai toujours été d'opinion que, depuis la division de la ville en trois corporations distinctes, les Recorders, par la 2me section de l'acte de 1836, ont été faits membres intégrants des divers Conseils, et que comme tels ils ont à voter sur toutes les questions le même droit que tous les autres membres du même corps. Je considère que, comme la loi n'a établi aucune distinction entre les pouvoirs et les priviléges des membres des Conseils, ils doivent nécessairement être placés sur le pied de parfaite égalité. Mais la Cour Suprême a dernièrement décidé la question d'une manière différente, et sa décision fixe l'interprétation que l'on doit donner à la loi quelles que puissent être mes impressions personnelles à ce sujet. Conformément à cette décision, les Recorders n'ont le droit de voter que dans le cas d'égale division entre les membres du Conseil. Toutefois le Conseil de la première municipalité a adopté un réglement qui donne au Recorder le droit de voter dans toutes les élections au scrutin. [Voir l'article 18 des réglements supplémentaires.] Tant que ce réglement restera en force, le droit du Recorder à voter dans toute élection au scrutin, est, dans mon opinion, incontestable. Quand le Conseil jugera à propos d'abroger ce réglement, le droit de vote du Recorder cessera, sauf dans le cas où les voix se partageront également. Dans les élections au scrutin, on ne pourra évidemment savoir si ce partage a lieu, qu'après le dépouillement des voix; alors s'il y a partage, et seulement dans ce cas, il a le droit de voter. Dans le cas actuel, les membres du Conseil se sont également partagés; par conséquent le droit du Recorder à voter ne peut être contesté sous aucun prétexte; la seule objection qui pourrait être faite, c'est que le Recorder a voté avant qu'on ne se fut assuré qu'il y avait partage. Cela ne serait qu'une pure chicane de forme et peut être abandonné. Je pense enfin qu'on ne pourrait point repousser la réclamation de M. Labourdette, parce que, quelles que soient les irrégularités qui ont pu se présenter dans son élection, le Conseil a ratifié sa nomination en approuvant subséquemment et acceptant le *bond* et la caution qu'il présentait pour assurer le fidèle accomplissement de ses devoirs.

C. ROSELIUS.

A l'honorable A. D. CROSSMAN, Maire de la ville.

HAITI—La goëlette *Veloso*, arrivée à New-York le 9, venant de Port au Prince en douze jours, apporte la nouvelle que les Pickets, tribu de l'intérieur de l'île, étaient venus fondre sur une petite ville du voisinage de Port au Prince et y avaient massacré 700 habitans. Le 28 mai, le vapeur de guerre Haytien et deux ou trois autres navires de guerre étaient partis pour le Sud de l'île.

CONGRES.

Séance du 10 juin 1846.

SENAT.—La séance n'offre rien de particulièrement intéressant, sauf la transmission du message dont nous avons parlé plus haut. M. CASS, à propos d'une remarque contenue dans une lettre du général Gaines, donne quelques explications personnelles. Il n'a point, comme le prétend le général Gaines, de malveillance contre cet officier, et ce n'est pas lui, mais bien le général Jackson, qui ordonna le licenciement des troupes que M. Gaines avaient appelées au service.

Un comité de conférence s'entendra avec celui de la Chambre sur les différences qui existent entre les deux branches du Congrès, à propos du bill qui crée un payeur et deux assistants payeurs en plus pour l'armée.

Le Sénat refuse la résolution de M. Turney, relative à l'utilité d'exempter les volontaires d'arrestation et de saisie pour dettes durant leur service. Le Congrès n'a pas le droit d'adopter un bill de ce genre.

M. Dix, au nom du comité militaire, déclare que le comité pense qu'un comité de conférence doit être nommé pour s'entendre sur les amendements introduits par la Chambre dans le bill supplémentaire au bill de guerre. M. Huntington insiste pour qu'on examine immédiatement ces amendements; à la suite de quelque débat, le Sénat vote sur l'amendement qui crée pour l'armée un nouveau major-général et deux nouveaux brigadiers généraux; cet amendement est rejeté par 26 non contre 13 oui.

Vient ensuite le *proviso* qui ordonne que, six mois après la fin de la guerre, tous les majors-généraux qui en seront mis en indisponibilité. M. Huntington voudrait qu'une réduction proportionnelle eut également lieu dans tous les grades. Au milieu de la discussion qui s'élève à ce sujet, arrive le message du Président, et le Sénat se forme en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.—Le bill qui pourvoit à l'admission du territoire du Wisconsin comme Etat dans l'Union, est adopté avec quelques amendements.

On discute ensuite le bill qui a pour but d'assurer entre les différens Etats et territoires une égale répartition des grades de l'armée. Le débat se prolonge assez longtems; et M. Sawyer, le mangeur de saucisses, y trouve l'occasion de défendre la célèbre maxime: "Aux vainqueurs les dépouilles."

PROFESSEUR MORSE.—Une lettre adressée de New-Y. à l'*American* de Philadelphie, dit: "Vous apprendrez sans doute avec plaisir que le professeur Morse va probablement devenir millionnaire grâce au succès du télégraphe électrique. Il a droit à la moitié de tous les bénéfices. Il est rare que l'inventeur d'une grande découverte réalise autre chose que de la gloire; et l'exception ne pouvait pas mieux tomber que sur le professeur Morse qui est un des hommes les plus aimables et les plus digne d'estime qu'on puisse rencontrer."

Télégraphe Américo-Européen.—Nous avons dit récemment qu'une compagnie s'est formée aux Etats-Unis dans le but d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique. Voici quelques détails sur ce magnifique projet:

Les deux stations extrêmes de cette ligne gigantesque seraient Liverpool et New-York. La communication s'établirait à l'aide de deux fils d'un demi pouce de diamètre. Ces fils, roulés sur plusieurs vaisseaux à vapeur se dévideraient derrière les navires en s'immergeant au fond de l'Océan. De distance en distance, des bouées de liège attachées aux fils jalonneraient la route du télégraphe pour qu'en cas de rupture d'un fil on puisse en retrouver les bouts et les rattacher. Moins d'une seconde suffira pour transmettre un signe simple et recevoir la réponse d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

(Democratie Pacifique.)

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance de lundi 15 juin 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre, informa le Conseil que le secrétaire était depuis plusieurs jours retenu chez lui par une indisposition.

Sur motion de M. Hagan, l'absence de M. J. Reynès, secrétaire, a été excusée, et M. Emile Reynès a été nommé secrétaire pro tem. à sa place.

Le recorder ayant invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'honorable Jh. Génois, recorder.—MM. les aldermen R. Hagan, Pat. Shields, J. L. Fabre, A. Brusle, E. Gicquel, E. Wiltz, Z. Latour.—7 membres présens.

Absens, MM. L. Hermann, L. E. Forstall, J. Duplessis et F. Correjolles.

Un des membres s'étant retiré, faute de quorum, M. E. Wiltz demanda un recès d'une demi-heure.—Cette motion fut adoptée.

Le recorder ayant de nouveau appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'honorable J. Génois, recorder,
MM. les aldermen R. Hagan, L. Hermann, Pat. Shields, L. E. Forstall, J. L. Fabre, A. Brusle, E. Gicquel, E. Wiltz, Z. Latour—9 membres présens.
Absens: MM. J. Duplessis, F. Correjolles.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la séance précédente.

Le message suivant, transmis par le maire a été lu, ainsi que les lettres qui l'accompagnent:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 15 juin 1846.

Aux honorables Président et membres du Conseil de la municipalité No. Un.

Messieurs,

Quelque regret que j'éprouve d'être d'une opinion opposée à celle du Conseil, il est néanmoins de mon devoir, toutes les fois que de graves questions de principes se présenteront sur lesquelles mes opinions seront en désaccord avec les vôtres, de formuler avec franchise mon dissentiment et les motifs qui m'y portent.

Les pouvoirs bien distincts du Maire et du Conseil leur ont été respectivement accordés en vue des dissidences d'opinion qui peuvent s'élever entre eux dans l'exercice de leurs devoirs officiels, et jamais la loi n'a entendu, en donnant au Maire le pouvoir de refuser sa sanction aux actes du Conseil, que l'exercice de ce droit pût être considéré comme une usurpation d'autorité, toutes les fois qu'il agit consciencieusement et d'après les meilleures inspirations de son jugement. En s'abstenant, au contraire, d'exercer le droit qu'il a d'opposer son veto aux mesures qu'il désapprouve, il se met en opposition au vœu du législateur qui, dans l'intérêt public a attribué au Maire et au Conseil des pouvoirs distincts et indépendans de la mise en œuvre desquels doit résulter le bien-être général. Le maire, en raison du temps qui lui est accordé pour réfléchir mûrement sur la tendance des actes du Conseil soumis à son approbation, est mis à portée très fréquemment de découvrir de graves erreurs que le Conseil pendant les séances souvent fort limitées a laissé passer inaperçues.

Guidé par le désir bien sincère que j'éprouve de voir régner la plus parfaite intelligence entre les différens corps chargés de l'administration des affaires municipales, j'ai pensé qu'il n'était pas hors de propos de faire précéder cette communication de quelques observations préliminaires que vous voudrez bien [illegible]

Je crois de mon devoir de renvoyer à votre considération ultérieure, la résolution passée à votre séance du 8 courant, annulant l'élection de M. Labourdette, comme wharfinger.

Les raisons qui m'ont déterminé au renvoi de cette résolution sont: que l'élection de M. Labourdette qui a eu lieu le 1 mai dernier, a été dûment ratifié par le vote unanime du Conseil qui, dans sa séance du 25 mai, a accepté les cautions offertes par cet officier en garantie du fidèle accomplissement de ses devoirs; et que le contrat entre lui et la Municipalité est devenu parfait du moment où l'acte de cautionnement qui était le résultat du vote du 25 mai, a été fait, signé et accepté pardevant le notaire de la Municipalité. M. Labourdette, en vertu de ce contrat, est entré dans l'exercice de ses fonctions, et le Conseil ne peut pas, dans mon humble opinion, l'empêcher de poursuivre l'accomplissement des devoirs que lui prescrit sa place sans exposer la Municipalité à lui payer le salaire de toute l'année pour laquelle il a été élu; je suis d'opinion qu'il ne peut être destitué que pour cause de négligence.

La Cour Suprême a rendu dans quelques causes analogues à la question qui fait le sujet de ce message, plusieurs décisions sur lesquelles je crois devoir appeler votre attention. Entr'autres décisions je citerai les deux suivantes: Sidell contre la Compagnie d'Assurance des Négocians, et Beckman contre la Presse à coton d'Orléans.

En vous soumettant respectueusement mes opinions, je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

A. D. CROSSMAN, Maire.

P. S. Je vous transmets ci-inclus une copie d'une ordonnance du Maire et du Conseil de la ville de Carrollton, adressée à votre Honorable Corps; ainsi qu'une lettre de Monsieur Denis Cronan, reconnaissant avoir reçu l'avis que j'étais chargé de lui faire parvenir, d'après une résolution passée à votre dernière séance; et une copie de l'acte de transfert de M. Bell à Joseph Gontz, de sa réclamation contre la Municipalité pour l'ouvrage qu'il a fait à la machine hydrolique sur la Levée.

M. Hagan fait la motion que le Conseil maintienne la résolution passée le 8 courant, contestant l'élection de M. A. Labourdette, nonobstant le veto du Maire. La motion de M. Hagan mise aux voix a été adoptée par une majorité des deux tiers.

Lecture est faite de la lettre de M. Denis Cronan, reconnaissant avoir reçu l'avis que le Maire était chargé de lui faire parvenir par une résolution passée à la dernière séance.

Sur motion de M. Latour, la dite lettre a été référée au comité des améliorations.

Lecture est faite de la copie d'une ordonnance du Conseil et du Maire de la ville de Carrollton, autorisant le libre passage des voitures, charrettes et autres véhicules de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de Carrollton.

Sur motion de M. Latour, la dite lettre a été référée au Conseil Général.

Sur motion de M. Latour, la copie de transfert de William Bell à Joseph Gontz, pour toutes ses réclamations contre la Municipalité, pour l'ouvrage fait à la machine hydrolique (water-works) sur la Levée, a été déposée aux archives de cette Municipalité.

Appel des Comités.

M. Ln. Hermann, président du comité des finances, présente l'état hebdomadaire du Trésorier du département des travaux publics et améliorations dont la balance est comme suit

Trésorier du département des Travaux publics, $5,551, 13c.

M. Hagan fait la motion que le conseil procède à l'élection d'un wharfinger. M. Hermann s'y oppose. La motion de M. Hagan mise aux voix a été adoptée, et le conseil procède par la voie du scrutin à l'élection d'un wharfinger.

MM. Wiltz et Latour étant nommés vérificateurs, au dépouillement du scrutin il a paru que:

M. A. Labourdette avait obtenu 3 votes
M. A. Texier Dupaty, 6 votes

Le recorder ayant annoncé le résultat de l'élection, M. Hagan le pria de proclamer M. A. T. Dupaty dûment élu wharfinger. Le recorder fait remarquer au Conseil, que considérant l'élection de M. Dupaty comme illégale, il ne pouvait pas le proclamer dûment élu, mais déclarer seulement qu'il avait obtenu la majorité des voix.

M. Hagan fait la motion que le Conseil proclame M. A. Texier Dupaty, dûment élu wharfinger de cette Municipalité.

M. Hermann s'oppose à la dite motion.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la motion de M. Hagan, il a paru que MM. Hagan, Shields, Fabre, Gicquel, Wiltz, et Latour, six, avaient voté dans l'affirmative; et que MM. Hermann, Forstall et Brusle, trois, avaient voté dans la négative. En conséquence, la dite motion a été adoptée et M. A. T. Dupaty a été proclamé par le Conseil, dûment élu wharfinger.

M. Hermann demande la suspension des réglemens afin de présenter une résolution, accordant à M. A. Labourdette une année de salaire d'avance, pour les services qu'il a rendus à la Municipalité.

Cette motion, mise aux voix, a été rejetée.

Le recorder prie le Conseil de lui [illegible] la permission de faire insérer dans le journal, l'opinion de M. C. Roselius, avocat de la Municipalité, relative au droit qu'il a de voter dans les élections, et concernant aussi l'élection de M. A. Labourdette.

M. Hagan s'étant opposé à ce que la permission que demandait le recorder lui fut accordée.

M. E. Wiltz demanda la suspension des règles pour présenter une résolution accordant au recorder la faveur qu'il a demandée. Cette motion, mise aux voix fut rejetée.

M. Jackson Duplessis prend son siége.

Lettres et pétitions

Lecture est faite d'une lettre de M. L. E. Forstall, donnant sa démission comme alderman du second district.

Sur motion de Fabre, la dite démission est acceptée.

M. Hagan ayant obtenu la suspension des règles, présente la résolution suivante:

Résolu, que le Maire est et demeure autorisé à annoncer, conformément à la loi, une élection d'alderman pour le second district, en remplacement de M. Forstall, démissionnaire.

M. Wiltz propose l'amendement suivant: "Et que le Maire soit et demeure autorisé à nommer les inspecteurs et le greffier." La résolution ainsi amendée a été adoptée.

Résolu, que le Maire est et demeure autorisé à annoncer, conformément à la loi, une élection d'alderman pour le second district, en remplacement de M. E. Forstall démissionnaire, et à nommer les inspecteurs et le greffier.

Lecture est faite d'une lettre de M. L. Hermann, donnant sa démission d'alderman du 1er district.

Sur motion, la dite démission a été acceptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. Aug. Brusle, donnant sa démission comme alderman du 3e district. Sur motion la dite démission a été acceptée.

M. Hagan ayant obtenu la suspension des règlemens, présente la résolution suivante laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à annoncer, conformément à la loi, une élection d'aldermen pour le 1er et le 3e districts, en remplacement de MM. L. Hermann et Brusle démissionnaires, et à nommer les inspecteurs et les greffiers.

Lecture est faite d'une pétition de la compagnie des pompiers No 16, priant le Conseil de vouloir bien lui accorder, soit en argent ou en bois, la somme de six cents piastres pour faire le dernier paiement de sa pompe.

Sur motion de M. Latour, la dite pétition a été référée au comité d'incendies.

Lecture est faite d'une lettre de M. Amas Hartley, demandant la permission de vendre des livres et des brochures à l'encoignure des rues du Canal et Levée.

Sur motion, la dite lettre a été déposée sur le bureau indéfiniment.

Lecture est faite d'une lettre de veuve Génon, priant le Conseil de lui faire de nouveau, une pension de $8 par mois, que depuis dix-huit mois on a cessé de lui accorder.

Sur motion de M. Latour, la dite lettre a été référée au comité de charité.

M. Hagan demande que le recorder nomme du comité de finances, trois membres en remplacement de MM. Hermann, Forstall et A. Brusle.

Le recorder ayant témoigné au Conseil le désir de ne plus nommer les comités permanens.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil nomma MM. Hagan, Latour et Wiltz membres du dit comité.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Castaing informant le Conseil que son bail pour la plateforme sur la Levée, est expiré depuis le 15 de ce mois; mais qu'il est disposé à le renouveler pour la somme de trois mille six cents piastres, payable aux mêmes conditions et avec les mêmes endosseurs que l'année dernière.

Sur motion de M. Hagan, cette lettre fût référée à un comité spécial, qui devra faire son rapport à la séance prochaine. Le recorder nomma de ce comité MM. Hagan, Latour et Gicquel.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs habitans de cette municipalité, informant le Conseil que la rue Ste-Anne et la rue de la Vieille Levée, jusqu'à la rue de l'Hôpital, sont entièrement barricadées, et le priant de les faire dégager.

Sur motion de M. Latour, la dite pétition fut référée au recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. Nicolas Cavasola chargé de surveiller à l'entretien du passage de la Bourse, priant le Conseil de fixer son salaire à $40 par mois, comme gratification pour l'année qui vient de s'écouler.

M. Latour demande que cette gratification lui soit accordée; sur motion de M. Hagan, la dite lettre reste déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Gontz, informant le Conseil que les travaux à faire à la machine hydrolique (Water-Works) sont presque terminés, et le priant de lui faire payer le second terme, se montant à la somme de cinq mille quatre cent trente-trois piastres et trente-trois cents ($5,433 33 c.) afin de le mettre à même de terminer l'ouvrage d'une manière convenable et dans un bref délai.

Sur motion de M. Latour, la dite lettre a été référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Marchesseau, priant le Conseil de lui faire savoir si la municipalité doit donner l'alignement des terrains qu'il a achetés de la municipalité, ou s'il doit lui-même payer le voyer pour se les faire donner.

Sur motion de M. Hagan, la dite lettre a été référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. W. H. Wilder, priant le Conseil de faire acheter un jeu de poids, ou de lui permettre de les faire acheter.

Sur motion de M. Latour, la dite lettre a été référée au comité de réclamations.

M. Latour ayant obtenu la suspension des règles, présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, ont été adoptées:

Résolu que le Maire est prié de notifier le président et les directeurs de la Compagnie de Desséchement, d'avoir à faire fouiller aussitôt que possible, et conformément au contrat passé entre cette municipalité et la Compagnie de Desséchement, tous les fossés nécessaires pour dessécher toute cette partie comprise entre le chemin du Bayou, le Canal Carondelet et le Bayou St. Jean.

Résolu que le voyer, dans le but de faciliter l'écoulement des eaux dans le Canal Girod, est autorisé à faire placer, partout où il peut y en avoir besoin, des ponts en bois aux intersections des rues du 1er et du 5me districts.

Résolu que les propriétaires de terrains vides et non entourés situés dans cette partie du 5me district de cette municipalité comprise entre les rues Claiborne, Chemin du Bayou, [illegible] et Canal Carondelet, devront faire entourer et planchéier leurs [illegible] terrains, dans un délai de 30 jours après la publication de la présente résolution, et à défaut par eux de se conformer à la dite résolution, [illegible]

[illegible] vocat de la municipalité devra commencer des poursuites pour le recouvrement des sommes dépensées pour la confection des dits entourages, et ce, pardevant tout tribunal de juridiction compétente.

Résolu que le commissaire du cinquième district de cette municipalité est requis d'avoir à notifier tous les propriétaires de terrains vides, et tous les propriétaires dont les terrains exigent des remblais et qui se trouvent compris dans les limites ci-dessus décrites, d'avoir à faire entourer leurs terrains dans le délai fixé par la résolution qui précède, et d'avoir à faire remblayer leurs terrains pour le 1er octobre prochain, sous peine d'une amende de cent piastres; et en cas de refus ou négligence de se conformer aux présentes dispositions, le voyer est et demeure autorisé, trente jours après les délais fixés, à faire exécuter les dits travaux pour le compte des dits propriétaires.

Résolu que les présentes résolutions seront publiées en français et en anglais, dans la gazette officielle de cette municipalité, pendant quinze jours.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à mercredi, 17 du courant, à 5 heures P. M.

EMILE REYNES, secrétaire pro tem.

☞ Nous sommes priés d'annoncer que le Docteur LUZENBERG se portant comme candidat pour la place d'alderman pour représenter le 1er district de la Première Municipalité. M. P. A. BERTRAND retire sa candidature et prie ses amis de voter pour le Doct. Luzenberg.

☞ *Mrs. les Editeurs*,—Veuillez annoncer M. JULIUS JAEHNE, comme candidat à la place d'Alderman du premier district de la première municipalité.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.
Navire a vapeur Alabama, Windle, Brazos St Jago, E Rochereau & co
Navire Oswego, Johnson, New York, J E Woodruff
Barque Providence, Vinson, Amsterdam, J P Whitney & co
Brick Columbia, Barbes, Savannah, L D C Wood
Alford, Moxey, New York, J P Whitney & co
Goel. Laredo, Thomas, Brazos St Jago, J P Whitney & co
Steamer Enterprise, Kelsey, Brazos St Jago, Andrews & Dewey

ARRIVES.
Barque Louisa, Galt, de Baltimore.
Brick Comet, Rawlings, de Port Spain, (Trinidad.)
Brick Newcastle, Donnell, New York.
Steamers Thos Jefferson, Scott, de Cincinnati.
Rainbow, Belleck, de Bayou [illegible]
St Mary, Muggah, de St Martinville.
Princess, Sandford, de St Louis.
Paul Jones, Walworth, de Millikens' Bend.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Great Western	mai 30	juin 25
Caledonia	juin 4	juillet 1
Britannia	juin 19	juillet 16
Great Britain	juillet 7	aout 1

DATES.

New-York	juin 10	Liverpool	mai 19
Washington	juin 11	Havre	mai 15
Charleston	juin 14	Mexique	mai 25
Texas	juin 11	Havane	mai 29

☞ ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépot véritable du Remède Magique de Dalley, 39, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique. Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
☞ Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore [illegible] dissout et précipite tout le mucus qui [illegible] dans l'estomac et les intestins des enfans, [illegible] impossible de rester dans le corps. Ce remède [illegible] n'attaque pas le système, et la [illegible] du malade s'améliore [illegible] le plus délicat ne se refuse [illegible]
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 90, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 164, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SIROS, à la Nelle-Orleans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 18 juin 1846.

CONFORMEMENT aux résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans ses séances du quinze et du dix sept juin courant, avis est par le présent donné qu'une élection de quatre aldermen pour représenter les premier, deuxième, troisième et quatrième districts dans le Conseil de la dite Municipalité No. Un, aura lieu lundi, 29 du courant, de huit heures du matin, à six heures du soir, aux lieux ci-après désignés, savoir:

Dans le premier district—Pour un Alderman en remplacement de M. Lucien Hermann démissionnaire—Au café de la rue Conti, entre Chartres et Levée.
Inspecteurs—MM. N. Richard et A. Phillips. Wm. Barnum secrétaire.

Dans le second district—Pour un Alderman en remplacement de M. L. E. Forstall démissionnaire—Au café de la [illegible], à l'encoignure des rues St. Pierre et de Chartres.
Inspecteurs—MM. B. Vanosten et J. Dubos, G. Jacquet, secrétaire.

Dans le troisième district—Pour un Alderman en remplacement de M. Auguste Brusle démissionnaire—Au café du Jh. Solmann, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.
Inspecteurs—MM. Victor Jomaron et J. C. Ogier, Mi. de Armas secrétaire.

Dans le quatrième district—Pour un Alderman, en remplacement de M. Fs. Correjolles démissionnaire—A la [illegible] Pompe, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon.
Inspecteurs—MM. John Watkins et Jh. St. Cyr, Jules Molaison, secrétaire.
19 juin A. D. CROSSMAN, Maire

CONCERT GRATIS, DANS LE JARDIN DE CARROLLTON.
LA Compagnie des chars à vapeur de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton a engagé un magnifique ORCHESTRE qui, sous la direction de MM. LEHMANN et Sr., jouera tous les dimanches dans les Jardins de la Compagnie.
Il n'y aura aucune rétribution pour l'entrée. Le Concert et les Jardins sont ouverts gratis au public.
19 juin JOHN HAMPSON, Ingénieur.

L'ILLUSTRATION—Lelievre, Libraire, a l'honneur de rappeler aux amateurs de cet intéressant journal, qu'il reçoit des abonnemens à raison de SIX PIASTRES par an, EDITION DE DUBOCHET DE PARIS, [illegible] à deux piastres; [illegible] également édition de Paris, à six piastres. Rendus franc de port à la Nlle Orleans. 19 juin

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!
LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest, dans le plus bref délai, dans ces magasins entièrement à l'épreuve du feu, [illegible] "Western Phœnix, Union, Union No. 2 et Branch," et dans cinq autres entrepôts et magasins. Ayant beaucoup de monde à leur disposition ils peuvent en tout temps [illegible] dans les magasins.
Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 30,000 barils. EMERSON, TOURNE & Co.
19 juin 138, Tchoupitoulas

TABAC—A vendre chez MM. Wagner & fils, rue de la Douane No 98:
10 balles St. Domingue, pour capes,
30 balles Havane pour tripes et capes. 19 juin—6

MAIS—8000 sacs, en magasin et à vendre par L. D. C. WOODS, 19 juin 90, Magasins

RIZ—50 tierçons 1re. qualité, en magasin et à vendre par L D C WOODS, 19 juin 90 Magasins

DIVERS—10 surons indigo Carracas, 400 caisses chandelles assorti, 100 barillets salpêtre, 100 caisses chandelles de composition, 100 rouleaux corde d'emballage, 50 balles coutils écrus, 25 barils vieux whiskey de Monongahela, 50 paniers huile d'olive, 100 paniers champagne marque de la cie. A vendre par L D C WOODS, 19 juin 90 Magasins

FARINE—1000 barils superfine, marques supérieures, en débarquement du chaland en face de la rue Julie, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 19 juin 92 Tchoupitoulas

CULTURE DE LA SOIE.
LA récolte de cocons de vers à soie que j'ai faite cette année à Bouligny dans les mois de mars et avril a parfaitement réussi. Quatre onces d'œufs de vers à soie que j'ai fait éclore m'ont donné quatre cents livres de cocons, ce qui est un bon résultat. M. J. B. Maille qui établit une magnanerie dans les environs de Covington, de l'autre bord du lac, a aussi fait 600 livres de cocons sur six onces de vers à soie.
Cette réussite démontre d'une manière irrécusable que nous pouvons dans cet Etat faire pour des millions de soie; cela ne dépend que des habitans qui ont la terre et les bras. C'est surtout les petites familles qui voudront s'en occuper qui seront grandement dédommagées de leurs peines et soins, même en se faisant que deux ou trois récoltes: elles trouveront à vendre leurs cocons à la magnanerie de M. J. B. Maille qui, dans ce moment est à monter une machine pour filer les cocons de soie grège qu'il a reçue de France des métiers de M. Locatille. C'est de la magnanerie de M. J. B. Maille que doit partir le mouvement qui doit donner l'impulsion à cette grande industrie séricole qui doit forcément un jour être un des plus beaux revenus des habitans de l'Etat de la Louisiane.
18 juin—6 L. GARNIER.

A VENDRE.
UNE griffonne âgée de 30 ans, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, et son enfant âgé de 3 1/2 ans (garçon), garantie des vices et maladies prévus par la loi. Pour plus amples informations, s'adresser à M. E. F. Beichnmayre, au bureau de police, 1ère. municipalité. 18 juin—3

AVIS—Toutes personnes qui doivent à la succession de feu Thomas Barrett, sont requises de venir régler sans le moindre délai; et celles qui ont des réclamations contre cette succession de présenter leurs comptes, avec preuves à l'appui, dans le temps prescrit par la loi, à
S. PEYROUX, D. GRIFFON, Exécuteurs testamentaires.
18 jn—10 No. 11, rue de la Vieille Levée.

CAFE—400 sacs café Rio, en sacs de toile recouverts en pitre, à vendre par J W STANTON & Co, 18 juin Enc. Magasins et Lafayette

CAFE RIO—2000 sacs qualité supérieure, à vendre par J W STANTON & Co. 18 juin Enc. Magasins et Lafayette

COUVERTURES DE GRANIER.
LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.
En débarquement de la barque Globe, de Marseilles: 3000 paires couvertures de Granier.
N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
H. DE GOER & RIFFLARD, Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

COGNAC—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux: 10 demi pipes Cognac J. J. Dupuy, 4e. preuve, ayant droit au debenture, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 juin 17 et 19, St. Louis

VIN blanc—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux, 30 demi pipes Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 juin 17 et 19, St. Louis

VIN rouge—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux, 100 barriques St. Julien, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 17 juin 17 et 19 St Louis

[illegible] TALAMON, [illegible]
OFFRE à vendre en débarquement des navires Amazon et Pactolus, du Havre: 800 douzaines mouchoirs Madras, français, qualité supérieure et autres. [illegible] balles cotonnades françaises, belle qualité, unies et à [illegible] nouveaux. G. TALAMON, [illegible] mai 44 rue de Chartres.

PARTIE DE PLAISIR.
Pour le Fort Jackson.—Le vapeur PATRICK HENRY partira du wharf en face de la Place d'Armes, dimanche 21 juin à sept heures du matin, pour le Fort Jackson, où est actuellement stationné le Bataillon d'Artillerie du major Gally. Le bateau restera devant le fort trois heures de temps et sera de retour en ville à 8 heures du soir.
Les officiers du Bataillon se font un plaisir de recevoir les visiteurs.
☞ Le prix du passage est réduit à DEUX piastres pour aller et autant pour revenir, Enfans et domestiques, moitié prix. 19 jn—2

POUR LE FORT JACKSON.
DIMANCHE, 20 JUIN.
Le bateau à vapeur fin marcheur MUSIC capitaine J. Martin, partira du wharf de la rue Conti, à dix heures A. M. pour la Balize, le Fort Jackson et toutes les habitations intermédiaires le prix de passage pour le Fort Jackson est de $2 50. Les accommodations du Music ne laissent rien à désirer et sont supérieures à tout autre bateau faisant les mêmes voyages, et offre plus de commodité aux Dames et Messieurs qui désireront visiter le Fort. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
JAMES LAROSE, 19 juin 71 Vieille Levée

PERDUE.
UNE vieille négresse nommée MADELEINE, âgée d'environ 60 ans, appartenant à Mme Vve. Samory, s'est égarée hier en se rendant de la rue de Chartres à la rue des Remparts. Une récompense libérale sera donnée à quiconque la ramènera chez la soussignée ou donnera des renseignements sur son compte. P. H. PETITPAIN.
19 juin—2 136, Chartres

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
EMELINE ou CAROLINE, esclave, s'est enfuie depuis quelques semaines. C'est une griffonne rouge, âgée d'environ vingt deux ans. Elle a une marque au front entre les sourcils, et une autre au milieu de la lèvre inférieure. On recevra la récompense ci-dessus, en la conduisant à une des geoles du voisinage, ou chez sa maîtresse, rue Condé No 35.
19 juin—3

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un CHEVAL alezan brulé, ayant une marque au cou, une à la fesse et à la jambe de derrière, ayant une selle et une bride, sans autre marque ni étampe apparentes.
Un CHEVAL alezan, à poil de vache, une raie blanche au front, et les quatre pieds blancs, ayant une bride et une corde au cou, étampé sur la cuisse gauche de lettres qui ressemblent à un [illegible] renversé, se touchant l'un à l'autre sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE châtain-claire, une partie de la tête noire, les deux pieds de derrière tachés de blanc, le bout de la queue et le dessous du ventre blancs, étampée sur la cuisse gauche B H sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au quatre juillet les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL,
19 juin Gardien des épaves

T. W. COLLENS, AVOCAT,
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il tient son bureau au No. 43, rue de la Douane, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres. 18 juin—1m

ON demande à acheter un bon nègre de moyen âge, jardinier. S'adresser au No. 26, rue Toulouse. 17 juin—

UNE Dame artiste, maîtresse de piano, à l'institution de Mme Desrayaux (rue des Remparts, encoignure Bienville), désire trouver un pied-à-terre dans une famille à Biloxi, pour le temps de l'épidémie. 16 juin—1

CHANGEMENT DE DOMICILE.—MM. Malard & Armistead ont transporté leur domicile au No 26, rue des Magasins.
Ils ont constamment en mains, un grand assortiment de marchandises sèches, habillemens pour nègres, broquins, etc. 17 juin

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux
120 bques vin rouge.
100 barils vin blanc.
100,000 bouchons longs et demi do.
1,000 demi boites sardines à l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boites do do
67 caisses cerises à l'eau de vie.
35 caisses curaçao superfin et surfin.
49 caisses fruits à l'eau de vie, par POUGET FILS
17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

EN magasin, d'importations antérieures
50 caisses absynthe Vernis et Lecoultre.
50 do do E. Pernod.
50 do do Kirsch.
200 mille bouchons [illegible] et autres
3 boucauts à vinaigre.
30 caisses peinture verte.
Vins en caisses, rouge et blanc, à vendre par
17 juin DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux,
180 barriques vin rouge,
45 demi barriques vin blanc,
[illegible] caisses champagnes secs.
17 juin DUDOUYT & TEULADE.

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux
[illegible] barriques vin rouge de diverses qualités
117 demi dito et barils de Vin blanc.
5 quarts de pipe Cognac 9 Champagne 1825.
17 jn G. M. LUCAS, 30 Bienville

CIGARES—Un million 675,000 cigares de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Viola, Liberal, Dichosa, Iris, Cachucha, Orleans, Coronas, Tres Palmas, Urraca, El Cruzado, Minerva, Condi, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma, India Cubana, Europa, Ilia, Estrella, Rondo, R. B. R. Habana, La Maravilla, Independencia, [illegible], Puntualidad, Luna, Diana, Aurora, La Recompensa, La Lealtad, La Deseada, Semiramis, La Alemana, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 juin 32, Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
17 jn 32 Vieille Levée

GOMME—5 ballots gomme copal, à vendre par J. M. CABALLERO,
17 juin 32, Vieille Levée

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le 15 juin, le mulâtre nommé JOE, barbier, appartenant autrefois à monsieur Frank Perret, âgé de 32 ans, taille d'environ 5 pieds 2 pouces, il est très connu en ville comme appartenant au [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cette ville, ou le ramène à T. MOREAU,
17 juin—3 Encoignure Toulouse et Royale.

Bureau de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la Marine et du Feu.
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1846.
UNE assemblée des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau d'Agence du Pelican Compagnie d'Assurance Mutuelle, rue du Camp, No. 47, le samedi 27 juin à midi, afin de prendre en considération un acte de la Législature de la Louisiane, passé à sa dernière session et approuvé le 1er juin 1846, intitulé "acte pour venir au secours de la Compagnie d'Assurance contre les risques de la marine et du feu."
Par ordre de la Direction. GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.
12 juin—14

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maureau, entre Esplanade et Paix, au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er. août prochain. Pour les conditions s'adresser à
16 juin LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vve. BARRET.

A VENDRE OU A LOUER pour la saison—Une maison à étage, située à Mandeville, face au lac Pontchartrain, et près du Collège, trois belles chambres hautes, une belle salle en bas, cuisine &c., et tout le confortable pour une famille.
S'adresser à M. Bouqueu à Mandeville. 1 juin—6en15j

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

MM. F. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 20 mai 1846 30mai—90

CREUZETS—18 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Chateaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, Rue St. Louis No. 90
Ces creusets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—8

MAIS—1,104 sacs mais jaune, en débarquement du vapeur Champion, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 juin 92, Tchoupitoulas

SARDINES à l'huile—800 boites et demi dito, de la marque bien connue E. Guilloux, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIN de Champagne—500 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

HUILE d'Olive—500 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

LIQUEURS assorties—600 caisses, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 St Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 30 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER, 90 St Louis

VIN Rouge en barriques et demi barriques des marques St Julien et Haut Brion, à vendre par
11 jn AUG. MOLIER 90 St Louis

A VENDRE.
UNE GROCERIE ET CAFE, avec marchandises et accessoires, située dans un quartier très fréquenté de cette ville. S'adresser à M. L. Neyrand, No. 20, rue Conde, à coté le Café de l'Aigle. 12 juin—1m

FOIN—237 barillets foin de l'Ouest, en débarquement du vapeur Empire, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 jn 64 Tchoupitoulas

JAMBONS—44 barriques cuisses et épaules, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 jn 64 Tchoupitoulas

SUIF—60 barils, en débarquement du vapeur Brilliant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 jn 64 Tchoupitoulas

MAIS—1000 sacs en bon ordre, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

HARICOTS—88 barils haricots blancs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

PORC—Mess, Prime et M. O., à l'inspection de Rozant, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin 64 Tchoupitoulas

TOILE et corde d'Emballage [illegible] De différentes marques et qualités, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
12 juin [illegible]

CIGARES HAVANE—[illegible] à vendre par [illegible]
6 juin [illegible]

VIN de Madère [illegible]
11 jn [illegible]

CHANGE [illegible]

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE À TROIS PIASTRES,
Encoignure des rues Royale et St.-Louis.
LE propriétaire de cet établissement a l'honneur d'annoncer que, quoiqu'il ait réduit ses prix, il s'engage comme par le passé, à ne livrer que des portraits d'une ressemblance et d'un travail parfait.
On trouvera constamment à son atelier des instrumens garantis, des plaques, sensitives &c. &c., enfin tout ce qui a rapport au Daguerreotype, aux prix les plus modérés. Il donne aussi des leçons. 15 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE DOCTEUR PHILIPPE ALBUZZI, a transporté sa demeure de la rue Dauphine à son ancien domicile rue Ste. Anne, No. 196, entre les rues Dauphine et Bourbon. 3 juin—1m

20,000 FRANCS à cinq jours de vue sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par VICTOR ROUMAGE,
6 juin—1m 87 rue St Louis

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES DE L'OCEAN
Nouvelle-Orleans, 5 juin 1846.
A UNE assemblée des Directeurs de la Compagnie d'Assurances Maritimes de l'Océan, qui a eu lieu aujourd'hui un dividende de dix pour cent du capital a été déclaré, devant être payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi 11 courant et les jours suivans.
10 juin—10 CHAS. BRIGGS, Secrétaire.

COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU MOYEN DU GAZ.
Nouvelle-Orleans, 9 juin 1846.
LE bureau de la direction, a aujourd'hui déclaré un dividende de cinq pour cent, pour les six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leur représentant légal, le 1er juillet prochain et jours suivants.
Par ordre P. N. WOOD,
9 jn—1m Caissier

BOIS DE CAMPECHE—A vendre par BERTRAND & SIROS,
10 juin Encoignure Royale et Bienville

LE soussigné a toujours en magasin un bel assortiment de cigares de la Havane, tels que Regalias, Canones, Millares, Principes &c. S. V. BARRETT,
10 juin 21 Gravier

100 Paniers Champagne du marquis de Chauzel, comte de Marson et Ancre &c à vendre à bon marché par S. V. BARRETT,
10 juin 21 Gravier

VINS—Vins blanc et rouge de diverses qualités, 50 caisses sirop de limon, 25 caisses sirops assortis, 200 caisses olives, capres et cornichons, 100 barils olives d'Espagne belle qualité, 220 caisses muscat de Frontignan et Lunel, 100 paniers huile d'olive Plagniol 6 et 12 bouteilles au panier, 25 caisses sardines de différentes marques, en grandes 1/2, 1/2, 1/3 et 1/4 boites, 200 caisses liqueurs assorties &c. à vendre par S. V. BARRETT,
10 juin 21 Gravier

REÇU et à vendre par le soussigné,
300 boites et demi boites Sardines à l'huile de la marque bien connue E. Guilloux,
600 paniers Champagne; 500 dito Hude,
200 caisses Liqueurs assorties,
500000 Bouchons, 30 paniers Bouteilles vides,
Vin rouge en barriques et demi dito, des marques St Julien et Haut Brion;
Vin de Madère; vin de Malaga, par
10 jn A. MOLIER, 90, St Louis

MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.
C. M. SIMPSON, No. 23, rue de Chartres, encoignure Douane, offre des marchandises achetées à l'encan, à des prix au dessous de l'importation:
Mousselines d'organdi, très larges, bonteint, à 1s 3/4c.
Batistes et jaconats, do do de 25 à 31c
Do do superfines, do 37 1/2c.
Bareges français, de 20 à 25c, superfins de 30 à 45c
Indiennes françaises, 20c; anglaises et américaines, 8 à 10 cents,
Ginghams fins, grande largeur, bon teint, 25c.
3 caisses Mouchoirs de toile, 12 à 40c;
5 do Bas de coton, à très bas prix; 4 caisses Toile d'Irlande, à $6 50 la pièce. 8 juin

JAMBONS—80 barriques cuisses et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
15 juin 92, Tchoupitoulas

PORC—1000 barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
15 juin 92, Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barils et 300 barillets, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—20 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

FARINE—1000 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

BEURRE—100 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

MAIS—3,000 boisseaux, en bon état, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

CHANDELLES—70 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
15 juin 92, Tchoupitoulas

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
3 juin 30 rue St. Louis

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
2 jn 40 Gravier

CHAPEAUX de soie—2 caisses chapeaux de soie, dernière mode; 1 dito dito feutre gris; 1 dito dito feutre noir, en débarquement du Chateaubriant, et à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
2 juin 21, Magasins

CERISES en débarquement du Chateaubriand—50 caisses cerises à l'eau de vie, de Godard & Co. successeur de Godard frères, de Paris, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
2 juin 21, Magasins

AMANDES—100 caisses amandes [illegible] coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Wabash, venant de New-York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
2 juin 36 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 barils en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

THE—500 colis Thé poudre à canon, impérial, hyson et pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
2 jn 40 rue Gravier

CAFE—300 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

CLOUS—600 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—300 colis Nos. 1, 2 et 3, en barils demi et quarts de barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40, Gravier

Fonds de la banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par LEOPOLD JEANNET,
1 jn 22 St Louis

LES MYSTERES DE L'INQUISITION.
LES livraisons de 10 à 16 de cet ouvrage, sont en vente chez Vor. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres.
En vente à la même librairie, les ouvrages suivants
A. Dumas—La Dame de Monsoreau,
Le Chevalier de Maison Rouge
F. Soulie—La Comtesse de Monrion,
Anecdote du Comte de Monte-Christo
E. Sue—Le Juif Errant, illustré par Gavarni [illegible] traits tirés à part, 4 beaux volumes grands in 8o.
Prix $6 2 jn

LIBRAIRIE de Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres, en vente:
F. V. Raspail—Manuel annuaire de la santé ou médecine et pharmacie domestiques, 1 petit volume in 8o
Saint George—Les Mousquetaires de la Reine,
Cure-dents camphrés, suivant l'hygiène Raspail. 2 jn

BLANCS de Baleine—300 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

SACS en Pitre—25,000 de 2 boisseaux 1/2, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

INDIGO—10 surons Caracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

LIQUEURS du pays—30 quarts, pipes et barils eau de vie et rhum Nouvelle Angleterre, en débarquement du navire Monongahela et à vendre par
1 juin ROBERTS & HALL, 75, Magasin

GRAISSE—1600 barillets, à vendre par RICKER & PEARSON,
6 juin 62, rue du Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—56 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par G. W. DUNBAR
6 juin 30, Douane

A VENDRE par les soussignés.
SUCRE—300 caisses sucre raffiné, en poudre, en pains et brisé.
CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement
THE—1,000 colis poudre à canon, impérial, pouchong, etc.
CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine et composition.
RIO—25 barriques de Charleston.
MAQUEREAUX—300 barils No. 1, 2 et 3.
CLOUX—500 barriques de Boston
INDIGO—100 surons de Caracas.
SACS EN PITRE—25,000 de deux boisseaux et demi
CIGARES—100 milliers imitation Principe.
A vendre par NORCROSS & FOSDICK,
6 juin 40 Gravier

[illegible]—Conserves en demi et quart de pipes, [illegible]
[illegible] boites et demi boites sardines à l'huile, de la marque de Chancerelle et Barré de La Rochelle.
100 demi boites maquereaux à l'huile.
30 paniers [illegible] d'Angers.
[illegible] boites pâtés truffés assortis.
[illegible] pots moutarde française.
30 demi boites petits pois.
3 boucauts casse.
200 barils noir animal en poudre.
A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 60, rue de la Douane

SARDINES en boites et demi boites, marques de [illegible], Coudé et Martin, Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
8 jn 17 et 19, St Louis

EN débarquement du brick [illegible] Soule, venant de la Havane, 28,000 cigares des meilleures marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
20 mai 17 et 19, St Louis

BOIS DE CONSTRUCTION.
LES entrepreneurs sont prévenus qu'ils trouveront dès aujourd'hui un assortiment de planches de cypre de toutes dimensions, sèches et de première qualité; au dépot rue Commune, entre St. Jean et St. Pierre. 13 mai

Au Magasin Fashionable,
No. 123, rue de Chartres,
CORDEVIOLLE & LACROIX.
VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius:
Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre,
Chapeaux Panama 1re qualité. 15 av

HABITS POUR JEUNES GENS.
LOISON & SILVESTRE, [illegible] 30, rue de Chartres, reçoivent par le Yazoo, de New York.
Un nouvel assortiment d'habillements pour jeunes gens, consistant principalement en:
Paletots sacs légers, alpach, mérinos, tweeki et fil.
Pantalons mérinos légers, alpaca, casimir coutil &c.
Redingotes alpaca, mérinos et fil à carreaux &c &c.

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Thula, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
6 juin 32, Vieille Levée

A VENDRE [illegible]